

Publié le 20/09/2024



**BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LE COTENTIN  
DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL  
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

**Réf - n° B041\_2024**

**OBJET : Validation du projet de fonctionnement du Lieu d'Accueil Enfants Parents du Cœur du Cotentin pour la période 2025-2029**

**Exposé**

Suite à une prolongation d'un an, le projet de fonctionnement du Lieu d'Accueil Enfants Parents du Cœur du Cotentin arrive à échéance au 31 décembre 2024. Un nouveau projet doit ainsi être présenté auprès de la CAF pour la période 2025-2029.

Les élus et agents se sont réunis depuis l'automne 2023 afin de réaliser le bilan du précédent projet, d'établir de diagnostic de territoire et d'identifier les axes de travail des cinq prochaines années. Les familles ont également été mobilisées à travers un questionnaire visant à comprendre leur profil, leurs attentes vis à vis des deux LAEP situés sur Bricquebec et Valognes.

La commission de territoire du service commun a validé le pré-projet le 20 juin dernier. Après intégration des retours de la CAF, le projet de la prochaine période s'articulera autour de six axes :

- AXE 1 : Réguler la fréquentation du site de Valognes par l'ouverture d'un nouveau créneau,
- AXE 2 : Définir un nom pour le LAEP Cœur Cotentin,
- AXE 3 : Développer la communication,
- AXE 4 : Pérenniser l'équipe de bénévoles,
- AXE 5 : Préparer l'intégration du LAEP au sein de nouveaux locaux,
- AXE 6 : Interroger la place du LAEP dans une action plus large de parentalité.

La principale évolution du service portera sur l'ouverture d'un nouveau créneau sur le site de Valognes qui connaît aujourd'hui une fréquentation trop importante par rapport aux capacités d'accueil.

**Décision**

**Aussi,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

**Vu** la délibération n°DEL2024\_060 du 4 avril 2024 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°7,

**Vu** la convention de création du Service commun de Pôle de Proximité du Cœur du Cotentin en date du 31 janvier 2019 et son avenant n°1 en date du 9 décembre 2020,

**Considérant** l'avis favorable de la commission de territoire service commun du Pôle de Proximité du Cœur du Cotentin du 20 juin 2024,

**Par ces motifs, le Bureau communautaire a délibéré pour :**

(Pour : 28 - Contre : 0 - Abstention : 0)

- **Valider** le projet de fonctionnement du LAEP du Cœur du Cotentin pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2029,
- **Autoriser** le Président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **Dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

**Le Président,**

**David MARGUERITTE**

## BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2024

Le lundi 16 septembre Deux Mille Vingt Quatre, à 14 heures, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni à la Haute Ecole de Formation Soudage (HEFAÏS) de Cherbourg-en-Cotentin, sous la présidence de Monsieur David MARGUERITTE, Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Nombres de Membres : 35

Nombres de présents : 28

Nombre de votants : 28

### **A l'ouverture de séance**

**Présents :** Monsieur Benoît ARRIVE, Monsieur Yves ASSELINE, Madame Nicole BELLIOU-DELACOUR, Monsieur Nouredine BOUSSELMAME, Madame Catherine BIHEL, Monsieur Éric BRIENS, Monsieur Arnaud CATHERINE, Monsieur Jacques COQUELIN, Monsieur Alain CROIZER, Monsieur Olivier DE BOURSETTY, Monsieur Daniel DENIS, Monsieur Antoine DIGARD, Monsieur Gilbert DOUCET, Madame Martine GRUNEWALD, Monsieur Dominique HEBERT, Madame Sylvie LAINE, Monsieur Jean-François LAMOTTE, Monsieur Jean-René LECHATREUX, Monsieur Bertrand LEFRANC, Monsieur David LEGOUET, Monsieur Frédéric LEQUILBEC, Monsieur Patrick LERENDU, Madame Françoise LEROSSIGNOL, Monsieur Edouard MABIRE, Monsieur David MARGUERITTE, Madame Véronique MARTIN-MORVAN, Madame Odile THOMINET, Monsieur Emmanuel VASSAL

**Absents/Excusés :** Monsieur Stéphane BARBE, Madame Christèle CASTELEIN, Monsieur Philippe LAMORT, Monsieur Ralph LEJAMTEL, Madame Manuela MAHIER, Monsieur Jean-Pierre MAUQUEST, Madame Evelyne MOUCHEL